

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Chantiers navals de La Ciotat : Analyse du Compte rendu d'activité 2015 de la DSP confiée à la SEMIDEP

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décide :

- de prendre acte de la remise du compte-rendu d'activités de la Délégation de Service Public du port maritime de commerce et de pêche de La Ciotat pour l'année 2015, confiée à la SEMIDEP.
- d'approuver le rapport d'analyse établi sur la base de ce compte-rendu.

A l'unanimité
M. BORÉ ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée